



3^e année licence droit

Cours de A à K

INTRODUCTION AU DROIT INTERNATIONAL

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Exposez vos connaissances sur chacune de ces deux questions :

1/ L'effet relatif des traités

2/ La nationalité des personnes physiques et morales

Document autorisé : NEANT.

INTRODUCTION AU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Pr A. HAMANN

1^{ère} session 2018-2019

UEC (1h)

Document autorisé : NEANT



Question 1 (4 points)

Une réserve formulée par un Etat au moment de sa ratification d'un traité est-elle opposable automatiquement à tous les Etats parties ?

Question 2 (4 points)

Une norme coutumière peut-elle obliger un Etat qui n'a pas participé à sa formation et qui n'a pas donné son consentement à être lié par elle ?

Question 3 (4 points)

Une fois qu'il est lié par un traité, un Etat peut-il licitement se soustraire à l'exécution de ses obligations conventionnelles (donc sans engager sa responsabilité internationale pour violation) ?

Question 4 (4 points)

A quelles conditions un juge judiciaire ou administratif français peut-il appliquer à un litige une norme contenue dans un traité international ?

Question 5 (4 points)

Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies sont-elles obligatoires pour les Etats membres, et pourquoi ?